

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 27 avril 2015, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Rapport financier et rapport du vérificateur pour 2014
- 3- Mandat vérificateurs pour 2015
- 4- Marché public de Saint-Élie-de-Caxton
 - 4.1 Mandat au comité
 - 4.2 Entente de partenariat Coopérative de solidarité agroalimentaire
 - 4.3 Achat abris pliants
- 5- Affaires nouvelles
- 6- Période de questions
- 7- Période de suggestions
- 8- Clôture de la séance

RÉS. 2015-04-144 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

RÉS. 2015-04-145 RAPPORT FINANCIER ET
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2014

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014.

Adoptée

RÉS. 2015-04-146 MANDAT VÉRIFICATEURS POUR 2015

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la firme LTML comptables pour la vérification de l'exercice financier 2015.

Adoptée

RÉS. 2015-04-147 MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON
MANDAT AU COMITÉ

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate messieurs Gilbert Guérin et Guy Belletête pour entreprendre le démarchage en vue du Marché public de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

RÉS. 2015-04-148 MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON
ENTENTE DE PARTENARIAT

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Réjean Audet et madame la directrice générale, Isabelle Bournival à signer l'entente avec la Coopérative de solidarité agroalimentaire lorsque tous les membres du conseil auront pris connaissance et donné leur approbation. Madame la directrice générale doit faire modifier l'entente afin de s'assurer que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton devienne propriétaire des abris en cas d'insolvabilité ou de fermeture de la Coopérative de solidarité agroalimentaire.

Adoptée

RÉS. 2015-04-149 MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON
ACHAT ABRIS PLIANTS

Considérant que le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton désire l'implantation d'un marché public sur son territoire, dans une perspective de développement durable et dans une approche intégrée avec les commerces et services du cœur du village;

Considérant que depuis 2004 ont été réalisés avec succès 10 « Petit marché » dans le cadre des 10 éditions de la « Petite Fête », présentant à chaque édition une quarantaine d'artisans et artisanes dont des producteurs agroalimentaires locaux;

Considérant qu'un marché public permettrait à la population permanente et saisonnière ainsi qu'aux visiteurs d'avoir accès à des produits agroalimentaires de qualité provenant de Saint-Élie-de-Caxton et des municipalités de la MRC de Maskinongé;

Considérant qu'un marché public, en plus d'encourager la production sans pesticide, biologique et locale, favorise le contact direct entre les producteurs eux-mêmes et la population;

Considérant que la réalisation d'un marché public doit être faite dans le respect des règles et des normes établies par le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec;

Considérant que la Municipalité désire implanter le marché public dans un esprit de collaboration avec les partenaires régionaux et désire que le marché public soit complémentaire avec le Marché public de Yamachiche, qui est en opération depuis 2011 et qui est réalisé par la Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC de Maskinongé;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de collaboration de la Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC de Maskinongé, par laquelle la Coopérative assumerait la coordination et la gestion du marché, le recrutement et la supervision des producteurs, la publicité et la promotion, en accord avec les valeurs et les objectifs de la Municipalité;

Considérant le besoin d'abris pliants pour la réalisation du Marché public de Saint-Élie-de-Caxton;

Considérant que ces 20 abris pliants seront entreposés à Saint-Élie-de-Caxton et utilisés en priorité par la Coopérative pour le Marché public de Saint-Élie-de-Caxton et, en second lieu, par la Municipalité pour ses propres besoins;

Considérant qu'il y a des coûts assez élevés pour la location d'abris pliants et que l'achat de 20 abris neufs de qualité coûterait 23 340\$, avec les taxes et la livraison;

Considérant que la Coopérative et la Municipalité contribueront à part égale au montant d'achat des dits abris soit 50% chacun pour un montant de 11 670\$ que la municipalité verse à titre de contribution au développement du Marché public de St-Élie-de-Caxton;

Considérant qu'à la fin de l'entente entre la COOP et la Municipalité concernant le Marché public de Saint-Élie-de-Caxton ou dans le cas où la Coopérative mettrait fin à ses activités, une compensation équivalente à la valeur actualisée de l'aide fournie par La Municipalité pour le développement du Marché public de St-Élie-de-Caxton sera remise par la Coopérative, cette compensation étant par ailleurs garantie par la possibilité d'une hypothèque grèvant les abris;

Considérant les pouvoirs conférés à la Municipalité aux articles 9 et 10 de la *Loi sur les compétences municipales* en matière d'exploitation d'un marché public et à l'article 90 de la même loi en matière d'aide au développement économique.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire confier à la Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC de Maskinongé la gestion du marché public de Saint-Élie-de-Caxton selon les termes et conditions contenus à l'entente de partenariat qui sera annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante lors de sa signature officielle.

Que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise le maire et la directrice générale à signer ladite entente de partenariat telle qu'accepté à la résolution 2015-04-148.

Qu'en considération de la signature de l'entente de partenariat et après acceptation par tous les membres du conseil, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton verse une aide financière de 11 670\$ à la Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC de Maskinongé pour l'achat de 20 abris pliants neufs de 10 pieds par 10 pieds, du modèle Excursion, fabriqués par la compagnie Canupease de Longueuil, d'une valeur de 23 340\$.

Cette résolution est conditionnelle à la signature de l'entente de partenariat avec la Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC de Maskinongé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

RÉS. 2015-04-150 REMPLACEMENT PONCEAU RUE PHILIBERT

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le ponceau de la rue Philibert soit remplacé au coût d'environ 3 000.00 \$.

Adoptée

HEIDI BELLERIVE

- Madame Bellerive mentionne que la radio de Saint-Élie débutera le vendredi 1^{er} mai.

SÉBASTIEN HOULE

- Monsieur Houle mentionne que le marché Public de Saint-Élie-de-Caxton aura lieu en 2015 sur quatre dimanche : les 16-23-30 août et le 6 septembre. Le marché public regroupe 12 à 15 producteurs. Il sera situé près du garage de la Culture sous les abris achetés par la Municipalité et la Coopérative. L'objectif est de fournir à la population locale des produits provenant de la région : légumes et fruits frais, viandes, produits transformés. Cela permettra d'ajouter une activité publique qui présente un rayonnement régional et crée un attrait supplémentaire pour Saint-Élie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Neuf personnes assistent à la séance d'ajournement. Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Marché public

RÉS. 2015-04-151 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20h20.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Directrice générale, sec.-trésorière

Réjean Audet, maire